

*Extrait du registre des  
délibérations du conseil municipal*

L'an deux mil vingt, le lundi 28 septembre à 20 heures, le conseil municipal de Condé-en-Normandie s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Valérie Desquesne, Maire.

**Étaient présents** : MM. Balais, Billard Pascal, Billard Patrick, Mmes Boissée, Bouillard, Cailly, Collibeaux, MM. Delange, Delêtre, Mmes Desquesne, Duquesne, MM. Elisabeth, Fenouil, Gascouin, Goudier, Mmes Lair, Lemeray, Lepeteur, MM. Mèche, M. Pondemer et Mme Roelandt

**Ont donné pouvoir** : M. Anckaert à M. Elisabeth, M. Babalao à M. Pondemer, Mme Catherine à Mme Collibeaux, M. Daligault à Mme Desquesne, Mme Lechatellier à Mme Roelandt, M. Lequertier à Mme Lepeteur, Mme Mourcq à M. Gascouin et Mme Siméon à Mme Boissée

**Excusés** : /

**Absents** : /

Accusé de réception en préfecture  
014-200056877-20200928-20\_02654-DE  
Date de télétransmission : 30/09/2020  
Date de réception préfecture : 30/09/2020

<b>Nombre de délégués</b> : - en exercice : 29 - présents : 21 - votants : 29	<b>N° 22 / 7-5-1</b> Date de la convocation et d'affichage : 22 septembre 2020 Date de réception en préfecture = date d'affichage de la délibération
<b>Secrétaire de séance</b> M. Fenouil	<b>Objet</b> : <b>Réalisation de travaux pour création d'un point d'eau incendie sur la commune déléguée de Saint-Germain-du-Crioult et demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Calvados au titre de l'APCR</b>

Monsieur Gascouin rappelle que les communes nouvelles de plus de 2 000 habitants ont la possibilité de solliciter des subventions au Département au titre de l'Aide aux Petites Communes Rurales pour des projets localisés dans les communes déléguées de moins de 2 000 habitants.

Pour la commune de Condé-en-Normandie, le montant de subvention annuelle mobilisable est de 20 000 € maximum.

Dans le cadre de la mise en place de la Défense Extérieure Contre l'Incendie et de la nécessité de créer un poteau incendie sur la commune déléguée de Saint Germain du Crioult, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** les travaux pour la création d'un point d'eau incendie situé route de Vassy sur la commune déléguée de Saint Germain du Crioult pour un montant prévisionnel de 3 957,70 € HT,
- **AUTORISE** Madame le Maire, à déposer la demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Calvados, au titre de l'APCR pour la création d'un point d'eau incendie sur la commune déléguée de Saint Germain du Crioult et à signer tous les documents s'y rapportant.

Pour extrait conforme,  
à Condé-en-Normandie, le 29 septembre 2020

Le Maire,  
V. DESQUESNE

